DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE COMMUNE DE GOYRANS (31120)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/29

Le VINGT-SIX septembre de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est reuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure FOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN,

MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

<u>Procurations</u>: Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure BOUCHERET, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE, Mme Sandrine VANCOPPENOLLE à Mme Anne-Claire CAMAIN

Absents: Mme Julie COLLANGE, Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation: 21 septembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

<u>Objet</u> : Demande de subvention pour équipement électroménager et informatique pour l'école

Dans le cadre du projet d'équipement nécessaire au bon fonctionnement des services périscolaires de l'école élémentaire, Madame le Maire présente le devis des entreprises : «ECODAIR» pour un PC portable de 389.00 € HT, « EXCEDENT ELECTROMENAGER » pour un lave-linge de 249.17 € HT et un réfrigérateur de 632.50 € HT et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 270.67 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les devis des sociétés présentés pour un montant total de 1 270.67 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme en mairie, le 26 septembre 2022. Fait à Goyrans, le 26 septembre 2022

Véronique HAITCE

Maire de Goyrans